



## **APPEL A CANDIDATURES 2024**

EXPERIMENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT RENOVÉ

DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA :

*Conception et animation de parcours et modules collectifs permettant*

*un accompagnement renforcé des BRSA*

*et la mise en place de plans d'actions d'insertion adaptés à la situation de personnes*

### **CAHIER DES CHARGES**

Date limite de candidature : **13 septembre 2024**

**Département des Hautes-Pyrénées**

6 rue Gaston Manent

CS 71324

65013 TARBES CEDEX 9

Tél : 05 62 56 73 93 ( service insertion)

## CONTEXTE

Le Département des Hautes Pyrénées a engagé une politique volontariste forte en matière d'emploi par sa politique Ha-Py actifs. Cette orientation pour « l'emploi d'abord » se décline en plusieurs axes :

- Une plateforme de mise en relation entre l'offre et la demande « la plateforme Ha-Py actifs »
- Le financement d'emplois aidés
- Le dispositif « Ha-Py parrainage »

Cette politique menée en direction des collectivités et entreprises depuis plusieurs années est renforcée par d'autres actions telles que le déploiement des clauses sociales et le déploiement de l'insertion par l'activité économique.

En 2019, la Stratégie Pauvreté impulsée par l'Etat est venue reposer des orientations emploi. En 2021, le Département a souhaité à titre expérimental déployer le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE). Cette action a permis de poser un diagnostic fin sur les freins à l'insertion et structurer un partenariat fort.

Cet engagement s'inscrit dans le cadre du Pacte des Solidarités et la Loi Plein Emploi du 18 décembre 2023. Aussi, afin de poursuivre ces objectifs, le Département s'est engagé dans l'expérimentation de l'accompagnement renforcé des personnes allocataires du RSA déployée par la Loi pour le Plein Emploi.

Pour le Département, il ne s'agit là que d'une continuité de sa politique insertion emploi. Il souhaite ainsi réaffirmer le droit des personnes allocataires à un accompagnement réel et à un renforcement des modalités d'accompagnement pour faciliter leur remobilisation et l'accès à l'emploi. Le Département des Hautes Pyrénées confirme ainsi son intérêt pour répondre aux besoins des publics rencontrant des difficultés dans leur accès à l'emploi au travers notamment du développement de solutions adaptées à leur situation et projet d'insertion.

L'expérimentation co-pilotée par le Département des Hautes Pyrénées et par France Travail bénéficie d'une participation financière de l'Etat contractualisée à travers le Volet 3 du Pacte des Solidarités. Dans ce cadre les moyens déclinés permettront d'expérimenter à l'échelle de territoires infra départementaux l'accompagnement rénové des Bénéficiaires de du Revenu de Solidarité Active (BRSA) prévu dans le cadre de la Loi pour le Plein Emploi par des moyens dédiés.

Deux territoires sont ciblés :

- La Communauté de Commune Adour Madiran : un territoire de près de 450 BRSA ou les freins à l'insertion pourront être travaillés en s'adossant à des projets existants et à la dynamique initiée sur le territoire telles que la mobilité, une dynamique engagée avec les employeurs notamment sur le secteur de l'Insertion par l'activité économique. De plus, cette expérimentation pourra s'adosser au projet de territoire qui viendra élargir la démarche de convention territoriale globale en prenant en compte le volet des solidarités engagé par le Département aux côtés de la CAF. La volonté forte des acteurs de construire ensemble dans une logique de développement social est le terreau nécessaire à la réussite de cette expérimentation.
- Le bassin d'emploi de Lourdes et le Pays des Gaves est précurseur en raison de l'engagement dans le plan avenir Lourdes. Près de 780 BRSA sont présents sur ce secteur. Le travail saisonnier est à rénover et l'engagement dans l'expérimentation permettrait de poursuivre les efforts engagés par l'Etat et les partenaires.

Deux niveaux de coordination sont mobilisés sur cette expérimentation :

- Un premier niveau s'organise autour du parcours rénové des BRSA.  
Il permet de construire des parcours d'accompagnement renforcés, favorisant l'engagement dans des démarches d'insertion notamment à travers l'organisation d'activités d'insertion (individuelles ou collectives) pouvant aller jusqu'à 15H et en respectant l'autonomie et le pouvoir d'agir des bénéficiaires accompagnés.
  
- Un second niveau de coordination mobilise les acteurs du territoire dans une dynamique d'innovation sociale.  
Cette coordination s'inscrit dans une volonté de construire des réponses locales en direction des populations les plus fragiles du territoire visé par l'expérimentation. Elle mobilisera les acteurs du Réseau Pour l'Emploi « (État, Région, Département, France Travail, Mission Locale, Cap emploi). Elle élaborera ainsi des réponses à des besoins socioéconomiques nouveaux ou non satisfaits dans les conditions actuelles, à travers des niveaux de mobilisation qui impliquent la participation et la coopération des acteurs concernés.  
Des rencontres seront organisées sur les territoires ciblés par l'expérimentation entre les partenaires du réseau pour l'emploi, les partenaires sociaux, les entreprises, les organismes de formations, les associations locales et autres partenaires de l'écosystème socio - professionnel du territoire de façon à préfigurer l'organisation d'un comité local pour l'emploi.

Évoluer dans un même territoire, partager des préoccupations communes, côtoyer les mêmes réseaux devient alors le support de partage des savoir-faire, de transfert d'expériences, d'échanges qui favorisent l'insertion socioprofessionnelle des BRSA de l'accompagnement et la sécurisation dans son parcours d'insertion à terme.

## OBJECTIFS

L'expérimentation de l'accompagnement rénové du RSA se déploie depuis juin 2024 sur les 2 territoires d'expérimentation de la Communauté de Commune Adour Madiran et du bassin d'emploi de Lourdes. Près de 1230 BRSA intègreront les nouveaux parcours expérimentaux.

La montée en charge se réalisera progressivement de septembre jusqu'à la fin de l'année 2024

**Dans un cadre dérogatoire, cette expérimentation locale pourra être amenée à se prolonger en 2025 en fonction des crédits accordés par la loi de finances 2025.**

L'ambition portée par le Département au sein de cette expérimentation vise particulièrement :

- Une inscription systématique des BRSA auprès de France Travail et une orientation plus rapide vers un accompagnement intensif et personnalisé par un opérateur dédié ;
- Un accompagnement renforcé et de proximité permettant la mise en place de plans d'actions d'insertion adaptés à la situation de personnes ;
- Une mobilisation concertée des entreprises à travers la participation à une Task Force Entreprises déployée sur les territoires d'expérimentation ;
- Un recensement et un renforcement des solutions de redynamisation et de levée des freins à l'emploi (santé, garde d'enfants, confiance en soi, mobilité, formation, ...).

Le présent appel à candidature vise à apporter une réponse à la construction de parcours et modules collectifs permettant un accompagnement renforcé des BRSA et la mise en place de plans d'actions d'insertion adaptés à la situation de personnes.

### 1-Les candidats potentiels :

Est habilitée à déposer un dossier de candidature pour répondre au présent appel à candidature, toute structure dotée de la personnalité morale et juridique ayant développé des compétences et une expertise dans le domaine de l'insertion.

Les candidats peuvent postuler individuellement ou en tant que représentant d'un consortium réalisé avec d'autres candidats pour ce projet. Il conviendra dans ce cas d'associer à la réponse un accord de consortium qui précisera les règles de fonctionnement du consortium.

### 2-La répartition des actions :

Les actions sont réparties en 2 lots correspondant aux territoires de l'expérimentation. Le démarrage des actions devra se réaliser début octobre 2024.

Lot(s)	Part du lot	Enveloppe maxi	Désignation
Lot 1	50%	50 284 €	Territoire de la Communauté de Communes Adour Madiran
Lot 2	50%	50 284 €	Territoire du bassin d'emploi de Lourdes

Le montant de l'enveloppe globale de l'expérimentation est de 100 568 € au titre de l'année 2024.

Les candidats peuvent répondre pour un lot spécifique ou pour l'ensemble des lots.

Chaque lot fait l'objet d'une convention avec un seul opérateur économique (candidat individuel ou représentant le consortium).

### 3- Les actions éligibles :

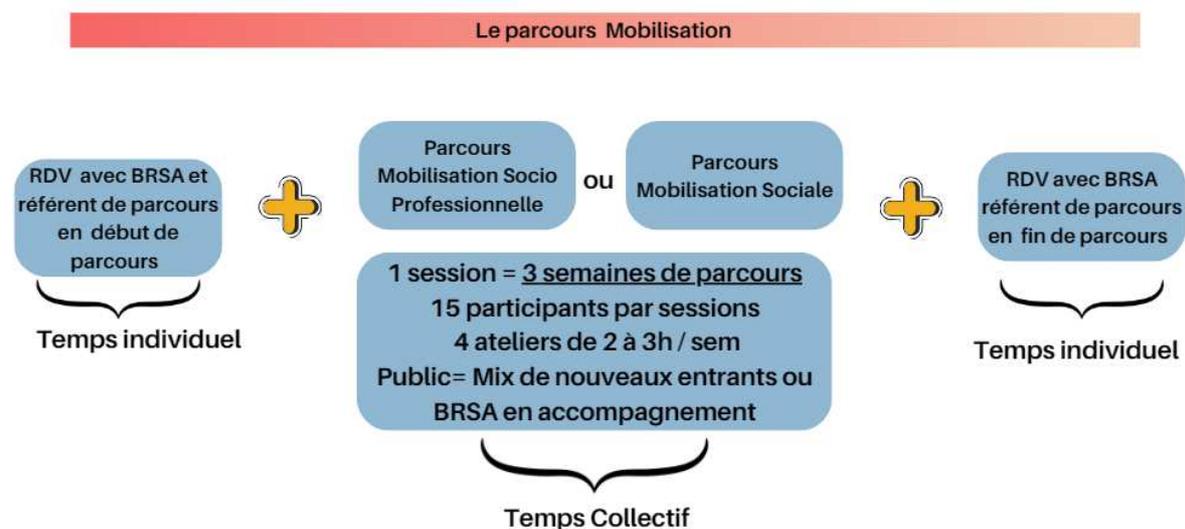
Les candidats doivent proposer une offre permettant de répondre aux objectifs inhérents à la mobilisation du public BRSA :

- Apprendre ou réapprendre l'estime et la confiance en soi,
- Remobiliser la personne dans une logique de parcours et d'accès des ressources facilitant l'insertion,
- Retrouver un sens et du sens, une motivation, en rendant les participants engagés dans leurs parcours à travers la valorisation de leurs compétences.

Pour ce faire, leur offre sur chacun des lots devra s'organiser autour de propositions d'actions collectives qui permettront d'aborder des contenus spécifiques sur deux parcours types à destination de deux cibles

- Le parcours mobilisation organisé en sessions de 3 semaines :
  - ✓ Pour BRSA avec orientation socio professionnelle
  - ✓ Pour BRSA avec orientation sociale
- Le parcours d'accompagnement intensif organisé en ateliers thématiques
  - ✓ Pour BRSA avec orientation socio professionnelle
  - ✓ Pour BRSA avec orientation sociale

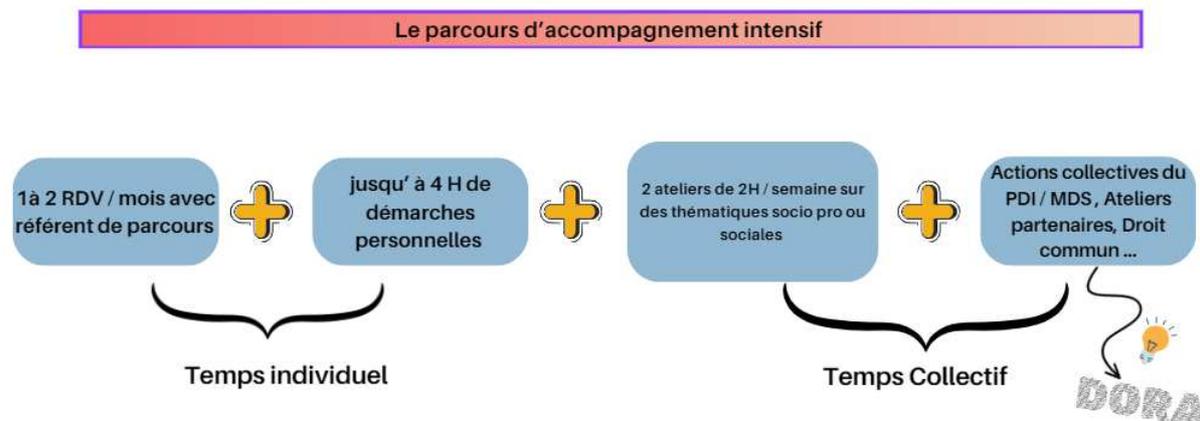
### 3.1 : Le parcours mobilisation



	<b>Parcours mobilisation socio professionnelle</b>	<b>Parcours mobilisation sociale</b>
<b>Cible visée</b>	<p>BRSA nouveaux entrants dans le dispositif ou en accompagnement en parcours socio professionnel</p> <p>Public proche de l'emploi dont les démarches d'insertion sont freinées par des difficultés de projections professionnelles (formation, ciblage de métiers, transfert de compétences....) et des problématiques sociales mineures .</p>	<p>BRSA nouveaux entrants dans le dispositif ou en accompagnement en parcours social.</p> <p>Public éloigné de l'emploi dont les démarches d'insertion sont freinées par des problématiques sociales (santé, mobilité, logement, garde des jeunes enfants, précarité financière, etc.)</p>
	<p>15 participants maximum par session            BRSA accompagnés par le Conseil Départemental, des organismes délégataires ou des partenaires du Réseau Pour l'Emploi.</p>	
<b>Compétences abordées et suggestion de thématiques</b> ( issues d'un recueil de besoins auprès des référents d'accompagnement de parcours)	<p><b>Compétences socioprofessionnelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Projet professionnel</li> <li>-Techniques de recherche d'emploi</li> <li>-Découverte de métiers</li> <li>-Environnement économique local et métier en tension</li> <li>-Codes de l'entreprise</li> <li>- .....</li> </ul>	<p><b>Compétences psycho sociales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Confiance en soi et affirmation de ses compétences</li> <li>-Gestion des émotions et des relations interpersonnelles</li> <li>-Développement de la -résilience</li> <li>-Gestion du changement et adaptation aux situations</li> <li>-.....</li> </ul>

	<p align="center"><b>Compétences communes aux 2 parcours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences sociales en autonomie et organisation vie personnelle/professionnelle</li> <li>- Estime de soi</li> <li>- Compétences numériques</li> <li>- Compétences interculturelles</li> <li>- Compétences civiques</li> <li>- .....</li> </ul> <p align="center">Le travail d'un projet collectif peut être envisagé</p>	
<b>Rythme / Animation</b>	<p>Démarrage des sessions : Octobre 2024 1 session = 3 semaines 4 ateliers de 3H par semaine 3 sessions envisagées en 2024</p>	<p>Démarrage des sessions : Octobre 2024 1 session = 3 semaines 4 ateliers de 2H par semaine 3 sessions envisagées en 2024</p>
	<p>Les animations se font en collectif La composition du collectif reste la même du début à la fin de la session</p>	
<b>Lieux d'animation</b>	<p>Lot 1 : Territoire de la Communauté de Communes Adour Madiran Lot 2 : Territoire du bassin d'emploi de Lourdes</p> <p>Le candidat devra accueillir les BRSA sur les communes de Vic en Bigorre (Lot 1) et de Lourdes (Lot 2).</p>	
<b>Modalités de prescription</b>	<p>Inscription sur prescription d'un référent de parcours socioprofessionnel ou social du Département, d'un organisme délégataire ou d'un partenaire membre du Réseau Pour l'Emploi.</p>	
<b>Modalités de suivi :</b>	<p>Feuille d'émargement Outils de valorisation des compétences acquises pendant la session</p>	

### 3.2 : Le parcours d'accompagnement intensif



	<b>Ateliers collectifs sur les thématiques socio professionnelles Et sociales</b>
<b>Cible visée</b>	<p>BRSA nouveaux entrants dans le dispositif ou en accompagnement, en parcours socio professionnel ou social</p> <p>15 participants maximum par atelier BRSA accompagnés par le Conseil Départemental, des organismes délégataires ou des partenaires du Réseau Pour l'Emploi.</p>
<b>Thématiques et contenu d'ateliers suggérés</b> ( issues d'un recueil de besoins auprès des référents d'accompagnement de parcours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Techniques de recherche d'emploi</b> Permettre au bénéficiaire de se saisir des opportunités d'emploi du territoire Accompagner autour de la rédaction de son CV Accompagner autour de la présentation personnelle et professionnelle Analyser son image, valoriser ses atouts personnels, décrypter et maîtriser ses comportements et attitudes. Prendre confiance en soi</li> <li>- <b>Organisation des temps de vies</b> S'interroger sur l'organisation du quotidien et la nécessité de dégager du temps en vue d'intégrer une activité sociale et / ou professionnelle.</li> <li>- <b>Parentalité</b> Connaitre des modes de garde existants sur le territoire et les ressources à mobiliser pour y accéder Accompagner la scolarité</li> <li>- <b>Mobilité</b> Informers les bénéficiaires sur les dispositifs et les ressources du territoire en matière de mobilité Aider à l'organisation des déplacements Sensibiliser au code de la route</li> <li>- <b>Gestion au quotidien</b> Gérer son budget, économie d'énergie,</li> <li>- <b>Utiliser le numérique dans ses démarches au quotidien</b></li> </ul>

	<p>Agenda, applications dédiées, banque en ligne, démarches en ligne</p> <p>...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accès aux droits et démarches administratives</b></li> <li>- <b>Prévention santé</b> (hygiène de vie, hygiène alimentaire, ....)</li> <li>- .....</li> </ul>
<b>Rythme / Animation</b>	<p>-Proposition d'un planning d'ateliers sur 12 semaines dès début octobre</p> <p>-A minima 2 ateliers de 2H sur thématique socio professionnelle et 2 ateliers de 2H / sem sur thématique sociale</p> <p>-Entrées et sorties permanentes</p> <p>-Les animations se font en collectif (15 participants maximum par atelier)</p>
<b>Lieux d'animation</b>	<p>Lot 1 : Territoire de la Communauté de Communes Adour Madiran</p> <p>Lot 2 : Territoire du bassin d'emploi de Lourdes</p> <p>Le candidat devra disposer à minima de salles de formation sur les communes de Vic en Bigorre (Lot 1) et de Lourdes (Lot 2).</p> <p>La priorité sera donnée aux projets pouvant ponctuellement déployer des ateliers sur un territoire plus étendu : communes de Maubourguet et Rabastens (Lot 1) et communes d'Argeles Gazost, Cauterets, Luz Saint Sauveur (Lot 2).</p>
<b>Modalités de prescription</b>	Inscription sur prescription d'un référent de parcours socioprofessionnel ou social du Département, d'un organisme délégataire ou d'un partenaire membre du Réseau Pour l'Emploi.
<b>Modalités de suivi :</b>	<p>Feuille d'émargement</p> <p>Outils de valorisation des compétences acquises pendant l'atelier (passeport de compétences,...)</p>

Pour ces deux parcours l'attention sera portée sur le fait que les actions proposées cherchent notamment à :

- Développer et diversifier des modules/thématiques spécifiques en direction de publics particulièrement fragilisés pour lesquels l'absence d'accompagnement peut avoir une incidence sur le maintien du lien social et professionnel ;
- Avoir un ancrage local et s'inscrire dans la continuité de partenariats établis entre les Maisons Départementales de la Solidarité et les acteurs socioéconomiques des deux territoires de l'expérimentation ;
- Prévenir l'exclusion des personnes en difficultés et renforcer les liens sociaux, en s'appuyant sur le développement des compétences et le pouvoir d'agir des personnes ;
- Renforcer l'autonomie des personnes accompagnées au niveau des savoirs de base, du numérique et de la mobilité ;
- Apporter des réponses innovantes, notamment en matière d'accompagnement vers l'emploi.

#### **4 - Budget de l'appel à candidature :**

L'appel à candidature a vocation à soutenir financièrement le déploiement des actions dans le cadre de parcours intensifs pour une enveloppe globale de 100 568 € au titre de l'année 2024 :

- 50 284 € : Territoire de la Communauté de Communes Adour Madiran
- 50 284 € : Territoire du bassin d'emploi de Lourdes

**Ces enveloppes pourront éventuellement être prolongées en 2025 en fonction des budgets alloués par l'État au Département des Hautes Pyrénées au titre de l'année de l'expérimentation en 2025. Les aides apportées sont attribuées dans la limite des crédits disponibles.**

#### **5 - Les engagements réciproques**

Le candidat retenu dans le cadre de cet appel à candidature s'engage à :

- Assurer la réalisation et la promotion de l'action sur l'année 2024 : sur les mois d'octobre, novembre et décembre 2024.
- Faire apparaître sur ses supports de communication le logo du Département,
- Communiquer dans les délais impartis le descriptif de l'action engagée et la plus-value apportée par l'action,
- Communiquer un bilan financier de l'action et les justificatifs des dépenses effectuées au regard du budget prévisionnel indiqué dans le dossier de réponse à l'appel à candidature.

Le Département s'engage à :

- Relayer la promotion de l'action,
- Verser la somme annoncée après sélection du candidat retenu.

#### **6 - Règlement Général à la Protection des Données – plateforme NEXTCLOUD :**

Le candidat retenu s'engage à respecter le règlement européen relatif à la protection des données (RGPD) : Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Le candidat retenu remplit les engagements de **l'annexe 1**, relatifs au respect du RGPD.

La fiche d'information et de recueil du consentement des bénéficiaires à la collecte et au traitement des données doit être impérativement utilisée par le candidat retenu pour chaque prise en charge. **Cf. annexe 2.**

Les services du Département s'engagent à coordonner avec le candidat retenu les actions nécessaires à mettre en œuvre pour faciliter le respect de ce règlement.

#### **7 - Modalités de candidature :**

Les dossiers de réponse à l'appel à candidature dûment complétés doivent être déposés impérativement **le 13 septembre 2024 à minuit au plus tard** (pour un examen en commission permanente du 27 septembre 2024).

L'ensemble de ces actions doivent être engagées et réalisées avec une date de fin ne pouvant excéder le 31/12/2024. La date de commencement envisagée (idéalement début octobre 2024) sera à préciser dans le dossier de demande.

Les dossiers seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Descriptif détaillé de l'action ou de l'accompagnement, des objectifs à atteindre et des moyens opérationnels mobilisés à cette fin ;
- Caractère complémentaire et/ou innovant de l'action et plus-value ;
- Modalités de bilan et d'information du référent et du bénéficiaire en début et fin d'action
- Coût global des actions par bénéficiaire.

Les pièces à fournir dans le dossier de réponse à l'appel à candidature sont les suivantes :

- **Pour tous les organismes bénéficiaires**
  - Le cadre de réponse (spécifique à l'appel à candidature) daté, signé, avec identification précise du signataire (nom, prénom, fonction) ainsi que l'Annexe 1 RGPD renseignée ;
  - Un RIB de la structure ;
  - Les certificats fiscaux et sociaux, de moins de 6 mois,
  - Les derniers comptes clôturés et approuvés.
  
- **Pour les associations**
  - La publication au Journal officiel ou le récépissé de déclaration à la Préfecture ;
  - La liste des membres du Conseil d'administration ;
  - Les derniers statuts à jour.
  
- **Pour les entreprises**
  - Un extrait K bis, de moins de 3 mois,
  
- **Pour les organismes de formation**
  - Le numéro de déclaration d'existence.

Le Département se réserve le droit de demander le reversement des sommes non employées ou indûment perçues.

Pour dépôt des dossiers (ou pour tout renseignement complémentaire), merci de contacter par mail :

Marie-Pierre ARNAL  
Cheffe de projet Expérimentation France Travail  
[marie-pierre.arnal@ha-py.fr](mailto:marie-pierre.arnal@ha-py.fr)

Magalie MANDROU  
Coordonnateur administratif et budgétaire  
[magalie.mandrou@ha-py.fr](mailto:magalie.mandrou@ha-py.fr)

## LISTE DES ANNEXES :

### ANNEXE 1 :

Engagements relatifs à la gestion des données à caractère personnel par le prestataire dans le cadre de l'appel à candidatures

### ANNEXE 2 :

Fiche d'information et de recueil du consentement des bénéficiaires à la collecte et au traitement des données